

La Machine (Nîmes) 4 Octobr 1901

Bon lieu ché ami,

Je vous communique - nous à
vous remettre des notions de ces
deux derniers mois qui vous ont
atteints d'un nouveau deuil,
celui-ci presque soudain et tout-à-fait
prématuré. Il s'agit d'une de
nos chères sœurs de ma fille, née
marisée à un notaire de 9^e Étienne,
qui vous connaissait un peu, je crois,
M^{lle} Germaine de Montauzan.
La pauvre femme (41 ans, sans enfants)
avait toujours eu une santé très-
faible et les émotions ressenties durant
la maladie et à la suite de la mort
de sa mère l'avaient sans doute
très-profondément minée. Mais aucun
symptôme inquiétant ne s'était à nouveau
révélé et rien n'annonçait une interruption
prochaine. Hélas, un jour le ligament
vous signalait un état presque

découvert causé par une congestion pulmonaire.
Quelques heures plus tard, on nous télégraphiait
sa mort. Une lettre venue ce matin apporte quelques
détails. Son mari, retenu à 4^h d'ici, n'a pu
arriver près d'elle à Josselin (habitant
de la Grand-maison de ma femme si elle
était restée avec ses sœurs) qui pour recevoir
son dernier soupir. C'est une vraie douleur
pour toute cette nombreuse famille. Et ici, nous
sommes tous balourds plus qu'à un autre lieu.
Je a donc voulu s'embourner mon
père un finis unis. mes. Eté fini,
ma femme accompagné la-bas se plaint
et je resté ici pour garder les enfants.
Sans m'excuser de vous parler de
ces tristes circonstances. Mais vous avez
pris tout de part à notre récent chagrin,
que, dans la détresse où me laisse
ma solitude du moment, j'espère comme
un soulagement de l'âme à vous confier
les corps qui nous frappent. Sa femme
aussi est profondément reconnaissante à
Madame Laillies de la sympathie qui lui
a été si cordialement témoignée l'autre
matin. Elle m'a chargé au moment de

partir, de faire transmettre par vos bons
souhaits. Madame Laillies voudra
bien l'excuser, si elle ne lui répond
pas elle-même de quelque temps encore.
L'ouverture de l'été présente s'aggrave
des soucis de notre prochain départ.

Nous pensons, en effet, nous diriger
sur Nancy, au commencement de la
semaine qui suivra la prochaine, vers
le 15 par conséquent, afin de faire
terminer la-bas avant l'hiver le ménage
un peu compliqué qui nécessite notre installation
et que nous n'avons pu qui amène les de
notre déménagement d'après les projets
que vous m'avez communiqués mes amis
enon à Beaune, les de notre traversée.
Mais, personnellement, je ne puis songer à
m'arrêter en route. Sa femme, qui tient
beaucoup à moi. M^{me} Delandier, au
passage de Dijon, et qui lui avait promis
cette visite en juillet, se cherche à combler
pour elle un arrêt à Dijon, puisque même
peut-être d'un arrêt à Beaune pour en
sa sœur. Mais elle ne peut exécuter cette
unique ou double exalté, qu'en se ménageant
certaine liberté d'allures et se dirigeant
de la part la mieux mobile de notre semaine,

Cette dernière se donne et tombera,
partiellement du moins, à ma charge;
et, si ce n'est d'autre moyen d'assurer
la facilité du voyage pour tous qui en
le faisant d'une seule. Nos voyages en
même de nuit; combinaison plus commode
au point de vue des enfants et qui nous
permet d'arriver le matin sans une
nuit complètement inconnue à tout
notre personnel et dans une maison
incomplètement installée. Je suis,
par conséquent, que je n'en ai encore à
passer que quelques heures avec eux, j'aurais
prévu les de Milanese à disputer,
et ma pensée de voyage à un nombre
tant à fait. Mais je ne sais s'il ne
vaut pas mieux encore fonder d'un
coup le courant d'affaires et ne pas
multiplier les regards en arrière. Un
peu plus tard, mais bientôt encore
j'espère, quand nous serons
entrés dans notre vie nouvelle,
je trouverai l'occasion d'une bonne
remonte, sur laquelle ne fera
pas du moins être une appréciation
de l'inconnu qui m'attend si péniblement
à l'heure présente.

J'ai négligé de je tiens en ~~ce~~
de me ~~me~~ accuser inévitavelmente

reception de l'œuvre de votre
rapport à L'Institut d'Économie
sociale. j'ai lu avec une curiosité
très-charmante ce travail si clair, et
aux mes or élèves. La belle synthèse
éclaircit très-utilement pour moi la
détail un peu minutieux, où je suis
parfois manqué de ma plume. Et en
point de vue, le travail est définitif et
je ne pourrais songer à le reprendre.
Mais je tâchais de faire autre chose,
en posant les questions sous un
angle plus étroitement juridique,
d'ailleurs je ne voudrais traiter que
la condition juridique de la femme mariée,
d'après le Code civil allemand de 1896.
Sur ce thème, je pourrais proposer une
série de 3 ou 4 communications à la
Société de législation comparée, chacune
de ces communications portant un
titre précis qui serait consacré
à un objet bien déterminé. Pourrez-
vous, à l'une des prochaines réunions
de la Société de législation comparée,
faire le terrain et voir un peu quel intérêt
d'attention et de place on serait disposé

à m'inspirer? Peut-être voudrait-il même
me pas parler, au début, d'une série
un peu longue d'études sur ce
sujet qui paraîtrait peut-être étiré.
Une fois entrée dans la place, je tâcherais
d'y avoir mes auditeurs sèches. Mais je
tiens à dire, dès maintenant, que je ne vis
plus d'utilité, à l'heure actuelle, que
d'un étude existant dans certains détails,
sans toutefois qu'il s'agisse de subtilités
de la nature de celles que j'ai mentionnées
plus haut. ^{Plus, je n'ai rien de fait actuellement}
ni de catonnes. ^{et j'ai toujours un peu de temps à consacrer}
à ce qui n'a fait beaucoup de plaisir
et me restera d'un grand profit.

J'ai envoyé à Tschou, comme il était
convenu, les deux copies vendues de
livre de Duguit et du volume le premier
destiné à la Revue antique, le second
à elle qui me vendra. Je regrette
que ce dernier surtout soit si
insuffisant, au regard de ce que
j'aurais désiré faire. Et d'un
moment je l'aurais à l'envoyé, et quel

et j'aurais voulu le reprendre plus tard,
le sentant si superficiel et si bête.
Mais comme c'est bien un peu le
fond qui me marque pour être saloir
vos analyses comme il faudrait,
je voudrais peut-être le mettre très longtemps
à l'ouvrage. C'est ce que m'a
dixité à empêcher ma prose, si
inférieure que je la jugeais à son sujet.
Votre indulgence coutumière se contentant, je
l'espère, de ma bonne volonté.

Sans doute Madame Galille vous a
déjà quitté et votre petit Jean a
fait ses débuts à Stanislas. J'ai un
neveu dans le même cas, mais qui a écrit
à la petite succursale de la rue d'Orléans
qui s'appelle, je crois, Sainte-Marie.
D'ailleurs, mon neveu est moins âgé
et n'a dû entrer qu'en sixième.
Je me suppose donc resté seul à
Ligny avec Lesko, qui fait encore de
sa vie temps. Quels tristes jours
que ceux de cet automne pluvieux

et qui, pour nous, représentent bien toute la couleur de nos lamentables exences. Veuillez, je vous prie, transmettre nos hommages respectueux à Monsieur votre père et rester assuré de ma cordiale amitié

F. GENE

Dans votre dernière lettre, vous ne parlez de changements dans votre personnel domestique, et de votre résolution de prendre un ménage. La chose est-elle faite et avez-vous trouvé votre affaire? Si non, on me disait ici de vous faire savoir, que par suite du décès de notre grand-père qui disposa en plein toute sa maison, un ménage allait se trouver libre, dont on me disait le plus grand bien. Le mari est bon en lit de chambre et propre à lui de choses diverses; la femme serait cuisinière. Il est un petit enfant, fleuri le compagne. Il paraît qu'on a été fort satisfait, à tous égards. Naturellement à la chose paraît a priori possible: vos courages n'y avait ^{laquelle} points à éclaircir, sur lequel j'en ^{pour} ai les lumières, & n'a même que vos signifier une occasion de nos courages,

Je suis sûr de vous en parler avec plaisir, mais ne puis le faire par la poste, car je ne suis pas à Paris.

73

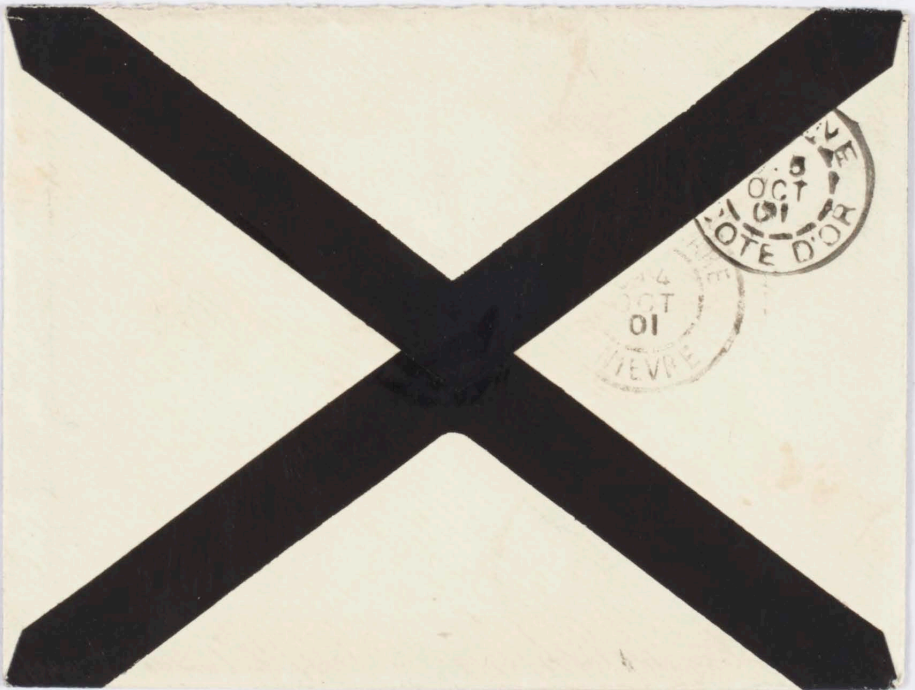


Monsieur R. Leilles,
Professeur à la Faculté de Droit de Paris,
Eigny

par Beaune

Côte-d'Or





OCT 01
NOTE D'OR

OCT 01
EVRE